

CAISSE DES ECOLES

Publié le :	CONSEIL DU	: 30 NOVEMBRE 2023
Présents : 9	DELIBERATION N°	: 37/2023
Représentés : 3	DG DE SECTEUR	: ANNE FEVRIER-LAMY
Absents : 5	SERVICE	: CAISSE DES ECOLES
Pour : 12	AFFAIRE SUIVIE PAR	: AMELIE TORET
Contre :		
Abstention :		

ADOPTION AU 1^{er} JANVIER 2024 DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 DEVELOPPEE - BUDGET CAISSE DES ECOLES

LE COMITE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui permet aux établissements publics des collectivités territoriales d'opter pour la M57,

VU l'article 1 du décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 et des dispositions diverses relatives au budget spécial de la préfecture de police de Paris

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU l'avis favorable du comptable public en date du 5 avril 2023 annexé à la présente délibération

CONSIDERANT que le référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs ;

CONSIDERANT que ce référentiel a vocation à se substituer aux instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M831 et M832 ;

CONSIDERANT que la Caisse des écoles s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDERANT que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités et à leurs établissements publics les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le Budget de la Caisse des écoles.

AUTORISE le Président de la Caisse des écoles à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

AUTORISE le Président de la Caisse des écoles ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 6 novembre se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M. Philippe ROGER, M. Héritier LUNDA, , Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Stéphanie GONCALVES, M. Dimitri GORGE BERNAT, Mme Amandine JAULMES, Mme Eugénia-Mihaela GUENOUNOU, M. Emmanuel CUADRADO

Représenté :

M. Jérémy NEZZAR, représenté par M. Adrien PIERSON

M. Frédéric PETITTA donne pouvoir à M. Philippe ROGER.

Mme Karla AREL donne pouvoir à Mme Brigitte JAUNET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M. Marc LE MEUR, Mme Mélanie SCHLATTER, Mme Sonia KADDOUR, Mme Jocelyne LENHART, Mme Fabienne GUYOT.

Etaient présentes également : Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Nombre de membres

Composant le comité : 17

En exercice : 17

Présents : 9

Absents : 5

Représenté : 3